**Version ENTREPRISES du 14.12.2018**

**parties jaunes à remplir par le responsable ABP du projet !**

n/réf. :

(à rappeler lors de toute correspondance)

**ATTESTATION D’ASSURANCE**

CHANTIER : ………………………………………………………………………

TRAVAUX : ………………………………………………………………………

MARCHE (N° et DATE) : ………………………………………………………………………

Nous soussignés, .......................................................................................................................

attestons que l’entreprise ...........................................................................................................

bénéficie auprès de notre Société, du contrat N° ……….. couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber, en raison des dommages corporels, matériels, et/ou immatériels causés aux tiers, tant pendant qu'après l'exécution des travaux relatifs à ses activités. Le contrat d'assurance couvre également la responsabilité incombant à l’assuré du fait des actes accomplis par un sous-traitant.

**MONTANT DES GARANTIES**

**1) Assurance Responsabilité Civile « Exploitation » et/ou « En cours de travaux » :**

Dommages corporels par sinistre :

…................. .- EUR ;

Franchise maximale : Néant

Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre :

…................. .- EUR ;

Franchise maximale : …................. .- EUR

Au cas où le pouvoir adjudicateur n’a pas contracté d’assurance tous risques chantier, le montant minimum à assurer par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs est de …................. - EUR.

**2) Assurance Responsabilité Civile « Après Livraison » et/ou « Après Travaux » :**

Tous dommages confondus : corporels, matériels et immatériels consécutifs :

………………. .- EUR par sinistre et par année ;

Franchise maximale : …................. .- EUR

Par dérogation partielle à l’article 81 relatif aux obligations de l’assureur postérieures à l’expiration du contrat de la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d’assurance, l’assureur s’engage à maintenir subséquemment la présente garantie au moins pendant deux ans pour les marchés de travaux relatifs à des menus ouvrages et au moins dix ans pour les marchés de travaux relatifs aux gros ouvrages, dès lors qu’aucune autre garantie équivalente n’a été souscrite par ailleurs après la résiliation du contrat.

**3) Les objets confiés et/ou dommages aux objets existants par sinistre :**

………………. .- EUR ;

Franchise maximale : …................. .- EUR

**4) Assurance pollution accidentelle :**

Dommages corporels par sinistre et par année :

…................. .- EUR ;

Franchise maximale : Néant

Dommages matériels et immatériels consécutifs :

………………. .- EUR par sinistre et par année ;

Franchise maximale : …................. .- EUR

Le présent contrat est régulièrement en vigueur à la date de la présente et les primes acquittées.

Le présent certificat engage l’assureur dans les limites et conditions minimales qui y sont fixées et ne peut engager l'assureur au-delà des autres limites et conditions du contrat d’assurance auquel il se réfère. Il ne peut se substituer à l'étranger aux obligations d'assurance dans le pays considéré. L’assureur s’engage à informer l’administration en cas de résiliation du contrat d’assurance visé par la présente attestation.

Fait à ..........................., le ................. Assureur :

 (*Cachet + Signature*)